

Groupe Permanent «Post-Accident et territoire»

Compte-rendu de la réunion du 2 mars 2016

AUTRET Jean-Claude
BOUTIN Dominique
CARTIER Michel
CHARRE Jean-Pierre
CORREA Alain
DEMET Michel
DEMET Valérie
GAILLARD Pierre
GUILLAUD Florion
HANNECART Etienne
HOCQUET-DUVAL M Paule
LAOUNI Mohamed Ayoub
LHEUREUX Yves
MOUCHET Chantal
MOULIN Emmanuel
NOE Maïté
VILLERS Anita

MARIGNAC Yves
BESNARD Manon

ACRO et ANCCLI
CLI de Chinon
CS ANCCLI
VP ANCCLI et CLI Marcoule
CLIN Paluel et Penly
ANCCLI
ANCCLI
CLI Golfech et ANCCLI
CLI de Golfech et ANCCLI
CLI ITER
CLI Gravelines
Ecole des Mines de Nantes
ANCCLI
ANCCLI et CLI Marcoule
CLIN Blayais
CLI de Cadarache et ANCCLI
EDA et ANCCLI

WISE Paris
WISE Paris

Ordre du jour

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2015

2) Finalisation du Livre Blanc du GPPA : "Nucléaire : planification et gestion post-accidentelle dans les territoires, et rôle des CLI".

- Point sur les contributions attendues
- Point sur les propositions de recommandations du livre blanc
- Quelle diffusion ?

3) Présentation de l'ouvrage

« POPULATIONS FACING LONG-TERM CONSEQUENCES OF NUCLEAR ACCIDENTS » co-écrit par : Norwegian Radiation Protection Authority (Mrs. Inger-Margarethe Eikermann), Mutadis (Mr. Gilles Hériard Dubreuil), Fukushima University (Pr. Hiroshi Suzuki, Pr. Kenji Nanba), Tokyo Institute of Technology (Dr. Takehiko Murayama), Institute for Global Environmental Strategies (Mr. Hideyuki Mori)

4) Questions diverses

- Projet ASN-ANCCLI-IRSN pour la réalisation d'un support documentaire permettant de sensibiliser les acteurs des territoires aux problématiques post-accidentelles d'un accident nucléaire.
- Point sur l'utilisation de l'outil Opal dans les territoires.
- Date d'une prochaine réunion et sujets à aborder.

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 9 décembre 2015

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

2) Finalisation du Livre Blanc du GPPA : "Nucléaire : planification et gestion post-accidentelle dans les territoires, et rôle des CLI".

- Point sur les contributions attendues

Michel DEMET rappelle que la demande de contribution est très simple. Ce qui est attendu des contributeurs c'est de donner leur avis sur la légitimité des CLI et de l'ANCCLI à se pencher sur les questions de post-accident et de post-crise. Il ne s'agit pas, pour eux, de porter un quelconque jugement sur le contenu du Livre Blanc.

Il propose de mettre une page blanche dans le Livre si malgré plusieurs sollicitations, les contributeurs contactés ne transmettent pas de texte à l'ANCCLI dans les temps impartis (c'est le cas du Ministère de l'Intérieur, sollicité à plusieurs reprises, qui n'a toujours pas, à ce jour, transmis son avis).

Il est donc décidé de fixer à fin mars la date limite de réception des dernières contributions. Il est précisé qu'un évènement médiatique sera organisé, au début du mois d'avril, autour des récentes publications de l'ANCCLI sur les PPI et les mesures d'urgence (rapports CS et ACRO). Lors de cette conférence de presse, l'ANCCLI indiquera la publication à venir du Livre Blanc GPPA.

Anita VILLERS d'EDA précise qu'elle rédigera une contribution spécifique car elle ne souhaite pas que son texte soit associé à celui des autres associations qui, selon son avis, critique le Livre Blanc sans apporter de propositions.

Jean-Claude AUTRET précise que le texte des Associations a été rédigé à nouveau et qu'il est plus souple que dans sa première version. Il sera prêt pour le 15 mars comme demandé par l'ANCCLI.

Sollicitée par le GPPA, l'ARCICEN (Association des Représentants des Communes d'Implantation de Centrales Nucléaires), par l'intermédiaire d'Alexis CALAFAT, a donné son accord de principe et proposera donc sa contribution à ce Livre Blanc.

Michel DEMET signale qu'il est prévu de s'appuyer sur l'AMF (Association des Maires de France) pour une diffusion du Livre Blanc auprès des collectivités.

Michel CARTIER propose que la mise en forme et l'ordre des contributions soient décidés au sein du GPPA.

Les contributions se situeront à la fin du document et seront mis face à face, l'ASN avec le Ministère de l'Intérieur, l'IRSN avec le Comité Scientifique et les Associations avec l'ARCICEN.

- Point sur les propositions de recommandations du livre blanc

En préambule des recommandations, il est décidé de décrire ce qu'il faut entendre dans les mots « préparation » et « accident ».

Il est décidé de regrouper les recommandations par thématique, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel de livre blanc.

Recommandation 1

Dominique BOUTIN insiste sur le fait que l'information s'adresse à tous les citoyens, même si le périmètre du PPI fixe une limite.

Michel DEMET précise que la proposition de porter le rayon PPI à 80 km est avant tout indicative ; il s'agit de faire passer l'idée que l'information doit être diffusée sur un plus large périmètre que les 10 km actuels.

L'objectif de cette proposition de porter le rayon à 80 km est aussi pour faire intégrer la notion de « bassins de vie » et de « territoires concernés ». De plus la notion de « bassin de vie » est plus parlante pour les citoyens.

Il rappelle aussi que dans la Loi de modernisation de la sécurité civile de 2004, le premier article précise bien que le citoyen est responsable de sa sécurité.

Florion GUILLAUD précise qu'il est important de faire comprendre que l'on ne se situe pas dans l'acceptabilité mais qu'avant tout, même si le risque zéro n'existe pas, on priorise la sûreté.

Yves LHEUREUX informe que ce principe sera abordé dans l'éditorial du Livre Blanc.

Recommandation 2

Maité NOE souhaite que l'on précise dans le Livre Blanc que les Plans Communaux de Sauvegarde puissent être visibles sur les sites web des communes et ainsi accessibles par tous à tout moment.

Recommandation 3

Yves LHEUREUX précise que le seuil de libération est une donnée au dessous de laquelle les déchets radioactifs peuvent être réutilisés et/ou recyclés.

On trouve ce principe de seuil de libération dans des logiques de démantèlement et de gestion d'une situation post-accidentelle. Que faire des déchets générés surtout quand leur niveau de radioactivité est très faible (TFA).

Au niveau Européen le seuil de libération est de 1 000 Bq/kg, mais à ce jour la France considère que tout déchet radioactif, quelque soit son niveau de radioactivité, reste un déchet et doit être considéré comme tel. Il n'y a pas de seuil de libération en France.

Michel DEMET rappelle que le sujet du seuil de libération fera l'objet d'un dialogue technique et éventuellement d'un débat public au niveau national. L'ANCCLI en collaboration avec l'IRSN ont prévu de mettre en place un dialogue technique sur ce sujet.

Recommandation 4

Cette recommandation n'appelle pas de commentaire de la part des participants.

Recommandation 5

Il est demandé de préciser dans ce texte qui concerte ? et si la concertation est publique ou institutionnelle ?

Michel DEMET tient à préciser qu'il s'agit d'un document pour les CLI et non pas pour les experts. C'est un document qui doit permettre de s'informer, de mettre en place des groupes de travail au sein des CLI et de lancer des pistes de réflexion, de poser des questions et de souligner les incertitudes.

Il est décidé d'introduire dans cette recommandation les termes : « à ce stade » et « entre autres ».

Recommandation 6

Il est décidé de faire référence au texte officiel relatif au plafond de responsabilité des exploitants et aux délais d'indemnisation.

De plus la notion de périmètre doit être remplacée par « espace territorial affecté ». Jean-Claude AUTRET souhaite que l'on fasse référence aux REX « Soviétique et Japonais »

Recommandation 7

Jean-Claude AUTRET souhaite que l'on précise ce que l'on entend par « activités économiques ».

Cela dit, il est absolument nécessaire qu'elles soient reconnues, répertoriées et mises à jour de manière régulière notamment dans le bassin de vie concerné.

Recommandation 8

Cette recommandation n'appelle pas de commentaire de la part des participants.

Recommandation 9

Remplacer la phase post-crise par « post-urgence ».

Recommandation 10

Il sera donc proposé aux CLI d'élargir leur composition (par exemple association de consommateurs, éducation nationale ..) dans le cadre d'une gestion de crise post-accidentelle mais aussi lors des exercices de crise. Cette réflexion doit être mise en place en amont de toute crise.

Recommandation 11 et 12 (regroupement de ces deux recommandations)

Il est nécessaire que la CLI soit associée à la définition du zonage post-accidentel.

Recommandation 13

Au lieu du terme « soient assurés » il est proposé d'écrire de préférence « soient garantis et maintenus ».

Recommandation 14

Dominique BOUTIN ne souhaite pas qu'un niveau d'acceptabilité soit proposé car éthiquement la population n'a pas à accepter des niveaux de radioactivité. L'idée est que les CLI soient consultées avant la commercialisation alimentaire de certaines denrées, mais rien n'est vraiment précis à ce sujet.

Comme convenu, la référence aux puces RFID, dont il avait été question lors des réunions précédentes, a bien été supprimée au chapitre « Suivi et accompagnement des populations - recensement ».

Rappel

15 mars : date limite de réception des dernières contributions.

30 mars : nouvelle version du Livre Blanc intégrant les remarques de la réunion de ce jour.

Automne 2016 : diffusion du livre auprès, dans un premier temps, des CLI puis des institutionnels.

3) Présentation de l'ouvrage « les populations locales face aux conséquences à long terme d'un accident nucléaire » par Stéphane BAUDE (voir la présentation jointe).

En cas d'évènement nucléaire c'est toutes les dimensions de la vie quotidienne qui vont être bouleversées et elles représentent un seul ensemble inséparable. En effet pour la population les aspects économiques, environnementaux, sanitaires etc. ne sont pas séparables.

De plus quelles que soient les décisions publiques, c'est la population qui choisira, car dans un contexte de défiance il est très difficile de faire émerger une réponse cohérente. Il va donc falloir faire reconstruire les conditions d'un accès à l'information fiable et pertinent.

Il est nécessaire de laisser suffisamment de liberté aux gens afin qu'ils mettent en place leur propre arbitrage.

Les situations de post-accident ne peuvent être gérées par des mécanismes traditionnels ni des solutions standards ; elles seront nécessairement adaptées à la situation.

Dominique BOUTIN ne partage pas du tout le même avis concernant le principe de résilience. Il estime scandaleux de considérer que si des solutions ne sont pas trouvées pour améliorer les conditions de vie (toujours en situation post-accidentelle) alors c'est de la faute des populations.

Il indique que 11 pays européens participent au projet PREPARE et que tous ne sont pas d'accord avec les conclusions de ce programme. Il considère que les citoyens sont des victimes et de ce fait ne sont pas responsables de leur réorganisation pour vivre mieux.

Stéphane BAUDE explique qu'il vient de présenter le rapport d'un seul module (WP) relatif à la consultation du public et qu'il n'est pas possible de juger l'ensemble des travaux du programme PREPARE sur cette seule présentation.

Michel DEMET estime que l'Etat ne pourra pas tout faire tout seul et que la population sera dans l'obligation de se prendre en main. C'est pour cela qu'il faut donner des éléments d'information à la population afin qu'elle puisse prendre ses propres décisions. C'est une prise de conscience générale.

Jean-Claude AUTRET affirme que lorsqu'une personne est victime d'une contamination radioactive ; il y a rupture de la chaîne de solidarités entre les humains.

Florion GUILLAUD considère que l'on ne peut pas accepter l'accident et que tout doit être fait pour l'éviter, malgré ce le risque zéro n'existe pas. C'est l'Etat qui aura la gestion des fonds en cas d'accident

Stéphane BAUDE affirme qu'une situation post-accidentelle ne sera, de toute façon, pas bien gérée même si la planification a été bien réalisée au préalable. L'Etat est conscient qu'il n'a pas à lui tout seul les solutions et qu'il devra tenir compte des initiatives citoyennes. Sur le long terme ce n'est pas l'Etat qui fera que l'on vivra bien, mais c'est les citoyens.

4) Questions diverses

- Projet ASN-ANCCLI-IRSN pour la réalisation d'un support documentaire permettant de sensibiliser les acteurs des territoires aux problématiques post-accidentelles d'un accident nucléaire.

Trois sociétés ont répondu à l'appel d'offre lancé par l'ANCCLI, l'IRSN et l'ASN pour la réalisation d'un support méthodologique dont l'objectif est de sensibiliser les acteurs du territoire, dont les élus, aux problématiques post-accidentelles. Il s'agit d'INCONITO, CASSIOPEE et CYPRES.

A ce jour aucune décision n'a encore été prise.

- Point sur l'utilisation de l'outil Opal dans les territoires.

CLI de Cadarache : La CLI hésite entre les deux outils possibles que sont RODOS et OPAL.

CLIN du Blayais : Des changements de directeurs au sein du Conseil Départemental de Gironde font que le projet est toujours en attente.

- Date d'une prochaine réunion et sujets à aborder.

Le prochain GPPA se tiendra courant septembre.

Différents sujets seront abordés : Force d'Action Rapide Nucléaire (FARN), les Centres d'Accueil et d'Information (CAI) ainsi que les REX suites aux exercices de crise.